

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 3 mars 2022

L'an deux mil vingt deux, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chouzelot s'est réuni au lieu habituel des séances, après convocation légale du vingt-six février 2022, sous la présidence de Monsieur Christian MESNIER, maire, pour la session ordinaire du mois de février.

- . **Présents** : Christian MESNIER, Malory GALMICHE, Claudine GUINET, Thierry GUINET, Marie-Jeanne JEANNIN, Sylvie PERRIN et Danielle STADELMAN
- . **Absents excusés** : \
- . **Absents** : Vincent GUINET, Sébastien MÂLE et Gregory MARMET.
- . **Arrivée en cours de séance** : Didier BAILLY, au cours du point 2.
- . **Secrétaire de séance** : Claudine GUINET

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 20h00

### Approbation du compte-rendu de la séance de conseil du 3 février 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, soit à 7 voix Pour.

#### 1. Appartements et Salle des fêtes : validation de la convention avec le SYDED pour l'étude de faisabilité d'une nouvelle chaufferie

Le Maire présente le projet de convention avec le SYDED qui a pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement d'une étude de faisabilité de chaufferie bois avec réseau de chaleur, pour les logements communaux et la salle des fêtes situés au 6, rue Charles Prillard.

Le Maire explique que le SYDED, pour le compte de ses collectivités, a passé un accord-cadre à marchés subséquents afin de rationaliser et simplifier la procédure de consultation et les demandes de subvention.

Dans ce cadre et après consultation, le SYDED a retenu le bureau d'études SARL BE.SA.CE pour un montant forfaitaire de prestation de 5 405 € H.T, soit 6 486€ T.T.C.

Le déroulement de cette prestation sera suivi par la commune et le SYDED. Ce dernier assurera le préfinancement ainsi que le règlement au Bureau d'études.

Le Maire précise que cette prestation sera subventionnée par l'ADEME et la REGION à hauteur de 70% du montant TTC. Le reliquat sera réglé par la commune au SYDED, soit 1 945.80€ (6486€x30%).

La mise à disposition du service du SYDED est fixée à 270€ (1 jour = 270€).

**Le montant global dû par la commune au titre de cette convention sera donc de 2 215.80 € (1945.80€+270€).**

A l'unanimité, soit à 7 voix Pour, le Conseil :

- . valide cette convention et autorise le Maire à la signer avec le SYDED.
- . désigne le Maire, Christian MESNIER, Elu référent et l'Adjoint, Didier BAILLY, en complément pour la transmission rapide des informations.

#### 2. Suivi du projet de sécurisation routière du village

Le Maire fait part du chiffrage pour les premières tranches de travaux.

**Arrivée de M. Didier BAILLY à 20h30**

Le Conseil valide les deux projets suivants pour des tests d'installations provisoires :

- . Nouvelle signalisation au carrefour route de Byans (RD13) et rue de Busy (RD101).
- . Essai de ralentissement rue Charles Prillard (RD17), à l'entrée du village côté Besançon (*chicanes et nouvelle signalisation*)

Il est décidé de procéder à une information aux habitants du village à propos de ce dossier.

#### 3. Suivi du dossier d'abattage des arbres en bordure de la RN 83

Le Maire informe qu'il est en attente du dernier chiffrage, celui de M. BRÉGAN.

En collaboration avec les communes de Vorges-les-Pins et Thoraise, un courrier a été transmis à M. le Préfet pour organiser un rendez-vous afin de débattre sur le sujet des aides pour ces travaux qui ne peuvent être supportés par les budgets de ces 3 communes concernées.

Il précise également que l'Association des Maires du Doubs (AMD) viendra en appui dans la gestion de ce dossier.

**4. SIPQ : bilan réunion du 1<sup>er</sup> mars 2022 (vote des budgets)**

Le Maire donne un résumé de la dernière réunion du SIPQ au cours de laquelle le budget primitif a été voté.

Les contributions de Chouzelot aux différents budgets sont les suivantes :

. Assainissement :	15 626.77 €
. Médiathèque :	7 432.61 €
. Eglise-cimetière :	443.63 €
. CLSH :	14 535.18 €
. Ecole :	26 070.52 €

Il est décidé de procéder à une information aux habitants du village à propos du dossier d'assainissement du SIPQ.

**5. Urbanisme, ventes : point sur les dossiers déposés**

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu la déclaration d'achèvement de travaux de M. COMTE (chemin de Chantelibas) et une demande de permis de construire de M. BARTHELEMY pour un garage (rue Charles Prillard).

**6. Bilan des actions des 3 adjoints**

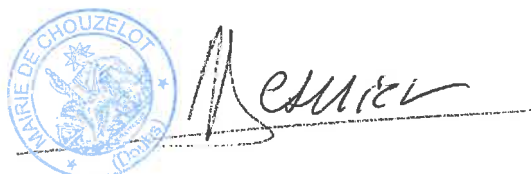
M. Thierry GUINET a procédé à l'installation des panneaux : au parking de la salle des fêtes et au chemin des Gadouoires.

**7. Questions diverses**

- . L'opération Brioches de l'ADAPEI aura lieu à partir du 5 avril prochain.
- . La Course cycliste professionnelle, Classic Grand Besançon passera par Chouzelot le 15 avril.
- . Arrêt de bus : le devis pour un équipement neuf s'élève à 4000 € TTC. Les Conseillers décident plutôt d'organiser la rénovation de l'existant.

FIN DE SEANCE : 22h10

**Le Maire, Ch. MESNIER**



The image shows the official blue circular stamp of the Municipality of Chouzelot, France, featuring a coat of arms with a lion and a star. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Ch. Mesnier'.